



Communiqué de presse

## « Passeport pharma » pour accompagner les pharmaciens

Valence, le 19 novembre 2019 - Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et CERP Rhin Rhône Méditerranée lancent « Passeport pharma » pour apporter un accompagnement et une expertise financière aux pharmaciens qui s'installent, regroupent leurs officines ou les transmettent.

Plus d'un pharmacien sur trois est client du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur les départements Isère, Drôme et Ardèche. La CERP Rhône Rhin Méditerranée (RRM) est un grossiste-répartiteur, leader sur ce même territoire : elle achète et stocke les médicaments et produits de santé en vue d'approvisionner quotidiennement, plusieurs fois par jour, les pharmacies d'officine. Elle est à ce titre un lien indispensable entre l'industrie pharmaceutique et les pharmaciens.

Les deux entités ont décidé de joindre leurs compétences pour servir au mieux les pharmaciens d'officine, en leur proposant « Passeport pharma ». Le principe est de proposer aux pharmaciens des solutions spécifiques de financement et d'accompagnement lors de l'installation, du regroupement et de la transmission de leur officine, tout en garantissant leur indépendance. La banque et le répartiteur fournissent également des conseils en lien avec leurs expertises respectives. Cette convention permet au pharmacien d'accéder à la propriété d'une officine rentable, au CERP RRM de renforcer son image et sa réputation et au Crédit Agricole d'augmenter sa satisfaction client. Dans cette logique, c'est la filière dans son ensemble qui se renforce pour servir aux mieux les patients.

« Nous sommes très heureux du partenariat qui démarre entre le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et la CERP Rhin Rhône Méditerranée. Nos entreprises partagent des valeurs communes et, ensemble, nous allons proposer une alternative financière à la transmission d'officine, en parfaite cohérence avec le contexte économique actuel », affirment Eric Gobba et Laurence Tortel, directeurs respectivement des établissements de Grenoble et de Valence de CERP RRM.

« Cette signature de partenariat marque le lancement de notre coopération avec CERP RRM. Nous avons l'ambition de développer conjointement nos relations avec les pharmaciens pour faciliter leurs démarches dans les moments clefs de la vie de leurs officines », s'enthousiasme Jean Saint-Michel, directeur du marché des professionnels au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.



### Contact presse

Anne-Gaëlle Fonthieure-Metzger - 04 76 86 74 69 / 06 13 69 22 79 - [anne-gaelle.fonthieure@ca-sudrhonealpes.fr](mailto:anne-gaelle.fonthieure@ca-sudrhonealpes.fr)



*Le partenariat établi entre le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et la CERP Rhin Rhône Méditerranée a été signé en présence des directeurs de la CERP : Eric Gobba (établissement de Grenoble), Emmanuelle Jourdan (établissement de Lyon), Christophe Valla (établissement de Montélimar), Laurence Tortel (établissement de Valence) et Virginie Bastin (directrice administrative et financière) et des représentants du Crédit Agricole : Jean Saint-Michel (directeur du marché des professionnels), Élodie Roux (directrice du développement des clientèles spécialisées), et les directeurs de clientèle spécialisée Professions libérales Simon Becheras, Sébastien Dupraz, Mohamed-Aziz Hrir-Fournier, David Deschamps-Cottin et Virginie Papillon.*

### **À propos du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes**

Banquier-assureur comptant plus de 753.700 clients, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est le leader en Isère, Drôme, Ardèche et Est lyonnais. Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes et de ses 340.350 sociétaires, il sert les particuliers, les entreprises, les collectivités et les associations, et assume ainsi son rôle de 1<sup>er</sup> financeur de son territoire. Banque contemporaine tournée vers l'avenir, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes accompagne ses clients dans leurs nouveaux usages et attentes et poursuit sa transformation vers un service multicanal couplé à son réseau d'agences de proximité pour mettre en musique la signature du Groupe Crédit Agricole « Toute une banque pour vous ».

Retrouvez nos communiqués de presse sur [www.ca-sudrhonealpes.fr/Espace\\_Presse.html](http://www.ca-sudrhonealpes.fr/Espace_Presse.html) et nos actualités sur les réseaux sociaux



### **À propos de CERP Rhin Rhône Méditerranée**

CERP Rhin Rhône Méditerranée, société anonyme, confraternelle, indépendante, française, est au service de ses clients, les pharmaciens d'officine qui sont ses actionnaires et ses administrateurs. Créée en 1921 par la volonté d'une profession, CERP Rhin Rhône Méditerranée s'est investie depuis dans l'amélioration continue de ses performances. Les grossistes-répartiteurs :

- Achètent ferme médicaments et accessoires en gros et les vendent au détail en l'état aux pharmaciens d'officine.
- Rétribués strictement selon la réglementation (taux de marque réglementé).
- Gèrent la collection générale des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques (25 000 références), alors que 95 % des ventes pharmaciens sont faits avec 4000 références.
- Veillent à la qualité du médicament et sont plus considérés comme prestataires de service que comme grossistes.
- Assurent 2 à 3 livraisons/jour à chaque pharmacie de leur secteur.
- Pas une distribution de masse, mais de détail (3 produits/ligne)

Les obligations des grossistes répartiteurs :

- Direction ou Codirection par un pharmacien.
- Zone d'activité déclarée.
- Détenir une collection au 9/10 au moins de la collection nationale.
- Détenir en permanence un stock équivalent à quinze jours de consommation des officines servies habituellement.
- Exécuter les commandes sans pouvoir exercer de substitution par des équivalences.
- Livrer sur sa zone tout médicament dans les 24 heures.

[www.cerp-rrm.com](http://www.cerp-rrm.com)

### **Contact presse**

Anne-Gaëlle Fonthieure-Metzger - 04 76 86 74 69 / 06 13 69 22 79 - [anne-gaelle.fonthieure@ca-sudrhonealpes.fr](mailto:anne-gaelle.fonthieure@ca-sudrhonealpes.fr)